



**Délibération n°2024-124**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation : 9 juillet 2024  
Nombre de délégués en exercice : 33  
Nombre de délégués présents : 28  
Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 18 juillet 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

**Présents titulaires** : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, Mme CLAVIER Hélène, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. GARROcq Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, Mme POUYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSE Bernard

**Absents ou excusés** : Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. CACHELOU Yoann, M. CARREY Daniel, M. LEGLISE Vincent, M. PARIS Rémi

**Pouvoirs** : Mme BARRAQUE Anne-Marie donne pouvoir à M. LABERNADIE Patrick  
M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul  
M. PARIS Rémi donne pouvoir à Mme MOULAT Monique

**Secrétaire de séance** : Mme LAHOURATATE Nicole

**OBJET : TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'ABATTOIR D'OSSAU**

**RAPPORTEUR : Monique MOULAT, Vice-Présidente**

Vu, la délibération en date du 3 juillet 2012, créant l'EPIC Abattoir d'Ossau en vue de la gestion de l'Abattoir d'Ossau ;

Vu, la délibération en date du 3 juillet 2012, pour l'acquisition de l'outil abattoir ;

Vu, la délibération en date du 3 juillet 2012, portant création d'un budget annexe pour la réhabilitation de l'abattoir ;

Considérant que la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau est propriétaire de l'abattoir d'Ossau ;

Considérant que l'EPIC Abattoir d'Ossau a pour mission d'assurer la gestion de l'abattoir ;

Considérant que l'abattoir d'Ossau n'a pas fait l'objet de travaux de modernisation depuis sa réhabilitation en 2012 ;

Considérant que le processus d'abattage nécessite des travaux de modernisation ;

Considérant un premier estimatif de cette modernisation à 220 000 € ;

La Communauté de Communes devra porter l'investissement qui permettra de maintenir l'outil et l'activité d'abattage sur le territoire.

Le rapport entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité,**

**ADOpte** le présent rapport ;

**APPRouve** le portage de l'investissement de la communauté de communes pour la modernisation de l'outil ;

**AUTORISE** le Président à démarrer le projet et à signer tout acte en lien avec ledit projet.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

